

Une évolution salariale pour les Adjointes administratifs

Attribution de points d'indice sans toucher à la grille... pour l'instant.

Réunion Fonction Publique du 23 juillet 2013

Suite à la réunion du mardi 9 juillet au cours de laquelle des critiques unanimes avaient été exprimées par les organisations syndicales, de nouvelles propositions de reclassement ont été présentées sur table ([voir notre précédent tract](#)).

La CFDT Fonctions publiques, comme les autres, a fait le constat de l'insuffisance des nouvelles propositions. Certes, ces nouvelles propositions sont très légèrement améliorées. Certes, il n'y a pas d'inversion de carrière. Certes, un agent aujourd'hui promouvable conserverait sa promouvabilité même s'il baisse d'échelon.

Mais il restait un problème entier, celui de reclassements qui donnent le sentiment d'une rétrogradation aux agents. Par exemple, un agent ayant atteint le sixième échelon de l'échelle 4 serait reclassé au deuxième échelon de la même échelle 4, etc.

Dans l'impasse, une nouvelle proposition a pu émerger des discussions : l'attribution de points d'indice sur l'ensemble de la grille actuelle dès le 1^{er} janvier 2014, puis une attribution de cinq points complémentaires au 1^{er} janvier 2015 comme prévu initialement. Ces points d'indice seront ajoutés aux indices existant sans modification de la grille actuelle et donc sans aucun reclassement. Comme l'avait indiqué la CFDT dans le compte-rendu de la réunion du mardi 9 juillet, les tableaux de reclassements présentés par l'administration étaient bien caducs.

La CFDT, comme la plupart des organisations, s'est prononcée favorablement, sans prendre davantage d'engagement.

Le gouvernement adressera aux organisations syndicales **d'ici la fin du mois d'août** ses propositions d'ajout de points dans les grilles actuelles qui s'inscriront dans la même enveloppe budgétaire. Pour le 1^{er} janvier 2014, le nombre de points d'indice attribué restera donc dans les mêmes proportions. **Nous vous tiendrons alors informé sans délai.**

La réforme globale de la carrière et des grilles des agents de catégorie C est renvoyée aux discussions sur l'architecture statutaire et la réforme de l'ensemble des grilles qui débutera à l'automne après la remise du rapport de la « mission Pécheur ».

© UFFA-CFDT 23 juillet 2013
© SYNTEF-CFDT 24 juillet 2013